

ARRETE n° D.A.G. 2024-014

Autorisation de stationnement et de circulation d'un taxi sur le territoire de la commune de Cléon
6-Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1- Police municipale

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 1978 autorisant le stationnement d'un taxi sur le territoire de CLEON,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2015 fixant le paiement d'une redevance annuelle pour utilisation du domaine public en vertu de l'article L.2125-1,
- Considérant que Monsieur David VALTIER s'est acquitté de ladite redevance,
- Considérant que Monsieur David VALTIER possède un véhicule dont l'immatriculation est la suivante : FX-690-EX,

ARRETONS

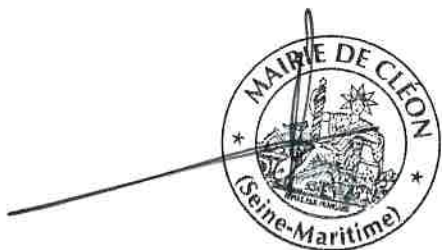
Article 1er : Monsieur David VALTIER, né le 21 NOVEMBRE 1977 à Mont Saint Aignan et domicilié, 22 Résidence Les Thuilliers à St PIERRE LES ELBEUF (76), titulaire :

- du permis de conduire catégorie B, n° 941276301131 délivré le 8 juillet 1999 par la préfecture de Seine-Maritime,
- du certificat médical déclarant le candidat apte à exercer la profession de chauffeur de taxi, propriétaire d'un véhicule de marque RENAULT Scénic immatriculé FX-690-EX
- est autorisé à stationner et à circuler sur tout le territoire de la commune de CLEON.

Article 2e : Le numéro d'ordre affecté au véhicule de Monsieur David VALTIER est le n° 1.

Article 3e : Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Article 4e : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la ville.



Fait à CLEON, le 22 janvier 2024

Le Maire,

Frédéric MARCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation de stationnement et de circulation d'un taxi - Monsieur VALTIER David.

Date de transmission de l'acte : 24/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 24/01/2024

Numéro de l'acte : 2023-014 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240122-2023-014-AR

Date de décision : 22/01/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale